



Remontée des données analytiques apprentissage 2023 France Compétences

**Direction de la Formation
Pôle 4 Formation Continue et Professionnalisation**

DPCG

Contexte et demande de France Compétences

Obligation de mettre en place une comptabilité analytique sur l'apprentissage (arrêté du 21 juillet 2020)

France compétences assure une mission de veille, d'observation et de transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière d'apprentissage

Données relatives aux coûts des formations **2023** doivent être remontées par les CFA via un extranet (Karoussel) entre avril et juillet 2024

Objectif de France Compétence : rationaliser les coûts contrats et réaliser des économies

Méthodologie similaire à celle de l'an passé

- . Suivi de la méthodologie commune issue des **groupes de travail nationaux 2022 (animés par le MESRI, la DGSIP et des contrôleurs de gestion universitaires)**
- . **Échanges avec les CFA** pour la bonne prise en compte de nos données (**onglet dédié pour les UFA/sous-traitant**)
- . Collaboration entre la DPCG et la Direction de la formation UCA pour la définition de périmètre, le traitement des charges indirects, des heures d'enseignements, des effectifs, la coordination.
- . **Les composantes seront sollicitées pour : les charges directes, la masse salariale administrative**
- . **Le travail s'effectue au niveau de la VET**

Périmètre et sources

Au niveau de notre système d'information (SI), le travail s'effectue au niveau de la VET puis la donnée est consolidée par code RNCP (code diplôme) pour transmission au CFA

Plus de 1 800 apprentis en 2023/2024

7 CFA externes dont FORMASUP notre CFA majoritaire (90% des formations)

VET : environ 150

RNCP : 105

Fermeture en 2022/2023: 22

Ouverture en 2023/2024 : 23

Cas particulier des BUT : la moitié des formations ouvertes à l'apprentissage, nombreux retraitements nécessaires

Matrice ANASUP – onglet 1 coût personnel

1) Les effectifs

Remontée des données Apogée pour 2022/2023 (extraction en date du 07/03/2023) et 2023/2024 (extractions en date du 21/02/2024 puis du 25/03/2024).

Proratisation 2/3 ; 1/3

Travail effectué par la DPCG en lien avec le Pôle FCP. Prise de contact avec le référents apprentissage de la composante en cas de question

A noter : problèmes de qualité du SI APOGEE → *travail de fiabilisation des données à faire avant les remontées SISE pour la prochaine campagne*

Données d'activité				
Effectifs	Au 15/01/N	Au 15/01/N+1	Moyenne	Prorata apprentissage
apprentis de la section			-	#DIV/0!
apprenants de la section			-	#DIV/0!
apprenants du département			-	#DIV/0!
apprenants de la composante			-	#DIV/0!
apprenants de l'université			-	#DIV/0!
apprenants du CFA			-	#DIV/0!

Matrice ANASUP – onglet 1 coût personnel

2) Frais de personnel enseignant

➤ Heures d'enseignement : remontées des données GEISHA 2022/2023 (extraction en date du 01/03/2024), sauf exception (BUT notamment)
seule la colonne TD est renseignée car les heures dans GEISHA sont saisie en HETD

Pondération de ces heures en fonction des **effectifs apprentis** (colonne quote-part apprentissage)

Valorisation de ces heures au **cout moyen horaire 2023 par famille de corps (*)**

()prise en compte des heures statutaires et des heures complémentaires pour déterminer des coûts moyens pondérés HETD par grand corps d'enseignants chercheurs et d'enseignants*

Travail effectué par la DPCG en lien avec le Pôle FCP

Frais de personnel enseignant

Heures d'enseignement

HETD	CM	1,50
	TD	1,00
	TP	0,67

Statut	Heures d'enseignement Année civile												COUT DU PERS ⁴¹
	CM	Quote part	Taux horaire chargé	FRAIS DE PERSONNEL CM ETD	TD	Quote part	Taux horaire chargé	FRAIS DE PERSONNEL TD ETD	TP	Quote part	Taux horaire chargé	FRAIS DE PERSONNEL TP ETD	
Professeur				-				-				-	-
Maître de conférence				-				-				-	-
Second degré				-				-				-	-
Lecteur				-				-				-	-
ATER				-				-				-	-
Enseignant contractuel				-				-				-	-
PAST				-				-				-	-
Docteurant				-				-				-	-
Vacataire fonctionnaire				-				-				-	-
Vacataire non fonctionnaire				-				-				-	-
Champ libre				-				-				-	-
Champ libre				-				-				-	-
Champ libre				-				-				-	-
Champ libre				-				-				-	-
Champ libre				-				-				-	-
Total	-			-	-			-	-			-	-

Matrice ANASUP – onglet 1 coût personnel

2) Frais de personnel enseignant (suite)

- Heures d'accompagnement : remontées des données référentiel heures « encadrement alternance ») saisies dans GEISHA 2022/2023 (extraction en date du 01/03/2024) sauf exception (BUT notamment)

Valorisation de ces heures au **cout moyen horaire 2023 par famille de corps (*)**

Travail effectué par la DPCG en lien avec le Pôle FCP

Heures d'accompagnement							
Statut	Visite Entreprise Entretien	Suivi (mémoire, projet,...)	Soutenance (mémoire, projet,...)	Autres	Total heures	Taux horaire	COUT DU PERS ^{cl}
Professeur					-		-
Maître de conférence					-		-
Second degré					-		-
Lecteur					-		-
ATER					-		-
Enseignant contractuel					-		-
PAST					-		-
Doctorant					-		-
Vacataire fonctionnaire					-		-
Vacataire non fonctionnaire					-		-
Champ libre					-		-
Champ libre					-		-
Champ libre					-		-
Champ libre					-		-
Champ libre					-		-
Total	-	-	-	-	-		-

Matrice ANASUP – onglet 1 coût personnel

3) Frais de personnel non enseignant

Il s'agit du personnel administratif travaillant directement pour les apprentis (recrutement et suivi des apprentis, coordination et réunion de suivi avec les CFA, inscriptions, accompagnements spécifiques, accompagnement en cas de rupture du contrat,...).

Données fournies par la composante

Le tableau ci-dessous vous sera dressé, vous devez renseigner la colonne « orange » :
Nombre d'heures.

Ces heures seront valorisées au taux horaire 2023

Fonction	Coût du personnel	Quote part du temps affectée à l'apprentissage	QP COUT DU PERS ^{el}	Taux horaire	Nombre d'heures
Titulaire A+	0	100,00%	-	74	
Titulaire A	0	100,00%	-	50	
Titulaire B	0	100,00%	-	35	
Titulaire C	0	100,00%	-	31	
Non Titulaire A	0	100,00%	-	28	
Non Titulaire B	0	100,00%	-	22	
Non Titulaire C	0	100,00%	-	20	
			-		

Cas particuliers – onglet 1 coût personnel

- **Formation ouverte à l'apprentissage en septembre 2023/2024 mais déjà existante en 2022/2023**
 - Effectifs : apogée 2023/2024 uniquement
 - Heures d'enseignements : GEISHA 2022/2023 + saisie manuelle d'heures d'accompagnement en fonction des effectifs apprentis (6h par apprenti sauf si forfait différent dans la compo). Par défaut sur la famille maître de conférences
 - Pondération du résultat de 4/12 (pour avoir uniquement la part de septembre à décembre 2023)

- **Formation ouverte à l'apprentissage en 2023/2024 et non existante en 2022/2023**
 - Effectifs : apogée 2023/2024
 - Heures d'enseignements : GEISHA 2023/2024 (*) + saisie manuelle d'heures d'accompagnement en fonction des effectifs apprentis (6h par apprenti sauf si forfait différent dans la compo). Par défaut sur la famille maître de conférences
 - (*) saisie incomplète au 01/03/2024: nécessité d'une relecture par les compos et corrections si possible
 - Pondération du résultat de 4/12 (pour avoir uniquement la part de septembre à décembre 2023)

- **Problématique des BUT : BUT2 ouverts en 2022/2023 et BUT3 ouverts au 01/09/2023**
 - Hypothèse de travail en cours de discussion

Cas particuliers – onglet 1 coût personnel

- **Formation ouverte à l'apprentissage en 2022/2023 et fermée en 2023/2024**
 - Effectifs : apogée 2022/2023 uniquement
 - Heures d'enseignements : GEISHA 2022/2023
 - Pondération du résultat de 8/12 (pour avoir uniquement la part de janvier à septembre 2023)

Matrice ANASUP – onglet 2 Matrice FC - Charges

- **Reprise des données calculées dans « Cout personnel »**

- **frais de fonctionnement directs – données transmises par les compos**

Chaque composante UCA doit rajouter dans la matrice les dépenses directement rattachables à l'apprentissage (dépenses de fonctionnement et d'amortissement).

Informations demandées aux composantes :

- frais directs sur la pédagogie et l'accompagnement (ex : redevances de logiciel) : cellule C16
- communication : cellule C22
- hébergement, frais de mission, restauration : cellule C28
- dotation aux investissements : cellule C31

- **Frais indirects – calculé par la DPCG**

L'assiette de charges indirectes est issue des travaux P2CA.

L'assiette varie selon le niveau de diplôme et le domaine disciplinaire de rattachement. Seule la quote-part relative aux effectifs étudiants en apprentissage est retenue dans la détermination du coût complet de la formation.

Matrice ANASUP – onglet 2 Matrice FC - Charges

DONNEES FINANCIERES					
CHARGES					
ANNEE CIVILE - Hors recherche					
Charges directes	PARTENAIRE PEDAGOGIQUE				Total formation
	Assiette de dépenses	Base de l'assiette de dépenses (choix composante, université, département)	%	Affectation apprentissage	
PÉDAGOGIE ET ACCOMPAGNEMENT	-	-	-	-	-
Pédagogie	-	-	0,00%	-	-
Accompagnement	-	-	0,00%	-	-
Frais directs	-	-	-	-	-
STRUCTURE ET FONCTIONS SUPPORTS	-	-	-	-	-
Coût des fonctions supports (1)	-	-	0,00%	-	-
Autres charges de structure (hors	-	-	0,00%	-	-
Coût de soutien	-	-	0,00%	-	-
COMMUNICATION	-	-	-	-	-
Communication et frais de réseaux	-	-	0,00%	-	-
FRAIS ANNEXES A LA FORMATION	-	-	-	-	-
Restauration	-	-	-	-	-
Hébergement	-	-	-	-	-
APEA	-	-	-	-	-
Mobilité internationale	-	-	-	-	-
Autres frais annexes	-	-	0,00%	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	-	-	-	-
Investissements pédago. > à 3 ans	-	-	0,00%	-	-
Investissements pédago. <= à 3 ans	-	-	0,00%	-	-
Autres investissements > 3 ans	-	-	0,00%	-	-
Autres investissements <= 3 ans	-	-	0,00%	-	-
AUTRES CHARGES INCORPORABLES	-	-	-	-	-
Transport des apprentis	-	-	-	-	-
Autres charges incorporables (à	-	-	0,00%	-	-
TOTAL COUT FORMATION	-	-	-	-	-
CHARGES NON INCORPORABLES	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	0,00%	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	0,00%	-	-
Autres charges non incorporables (à	-	-	0,00%	-	-
TOTAL CHARGES NON INCORPORABLES	-	-	-	-	-

(1) autres que ceux déjà affectés directement sur la formation

Matrice ANASUP – onglet 2 Matrice FC - Ressources

- **Niveaux de prise en charge** (ou « coût contrat ») : Renseigné par le CFA

- **Autres recettes**

seules la CVEC a été identifiée comme recettes spécifiques à l'apprentissage

Données renseigné par la DPCG en lien avec la DVU

RESSOURCES					
ANNEE CIVILE	PARTENAIRE PEDAGOGIQUE				
	Produits directs	Produits indirects			Total formation
		Assiette de produits	Base de l'assiette de produits (choix composante, université, département)	%	
PRODUITS ISSUS DE LA PRISE EN CHARGE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE	-	-			-
Opco					
Entreprises					
Autres					
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'APPRENTISSAGE (subventions d'exploitation, autres facturations)	-	-			-
Opco					
Entreprises					
Régions			0,00%	-	-
Etat, autres collectivités et			0,00%	-	-
Autres - CVEC (rétrocession)			0,00%	-	-
Neutralisation dotations aux			0,00%	-	-
TRANSFERTS DE CHARGES	-	-			-
Transferts de charges			0,00%	-	-
REBOURSEMENTS DES FRAIS ANNEXES	-	-			-
Remboursements des frais annexes					
PARTICIPATION DES FAMILLES	-	-			-
Participation des familles			0,00%	-	-
QP DE SUBVENTION RELATIVE A DES	-	-			-
Investissements > à 3 ans			0,00%	-	-
Investissements <= à 3 ans			0,00%	-	-
AUTRES PRODUITS INCORPORABLES	-	-			-
Autres produits incorporables (à			0,00%	-	-
TOTAL RESSOURCES FORMATION	-	-			-
PRODUITS NON INCORPORABLES					
Produits financiers			0,00%	-	-
Produits exceptionnels			0,00%	-	-
Autres produits non incorporables (à			0,00%	-	-
TOTAL PRODUITS NON INCORPORABLES	-	-			-

Cas particuliers – onglet 2 Matrice FC - Charges

➤ **Formations délocalisées sur un autre site non UCA**

Charges indirectes : division de l'assiette de charges directes par 2 pour la part charges de support

Calendrier Prévisionnel

Mars 2024: préparation base de données Excel avec données heures, effectifs

Entre le 5 avril et le 12 avril 2024: envoi des tableaux par mention aux composantes pour ajout des données manquantes

Mardi 23 avril 2024 de 14h à 15h30

Jeudi 2 mai 2024 de 14h à 15h30

Salles ouvertes temps d'échange pour l'accompagnement des compos
Réunion Microsoft Teams

13 mai 2024 : retour des données par les composantes

Du 13 au 17 mai 2024 : aller/retour avec les composantes si besoin

21 mai au 30 mai 2024 : consolidation des données

31 mai 2024 : envoi des données aux CFA